

Les inégalités sociales de santé : les comprendre pour agir

3, 4 et 25 Mai 2021 - CLERMONT-FERRAND

Les inégalités sociales et territoriales de santé sont fortement marquées en France.

Comprendre ce qu'elles recouvrent et les mécanismes qui conduisent à ce constat est essentiel pour envisager des pistes d'actions concrètes.

La prise en compte de ces inégalités, de manière transversale et coordonnée dans nos actions de promotion de la santé mises en œuvre dans différents contextes, est en effet un levier essentiel pour ne pas les aggraver et contribuer à les réduire.



OBJECTIFS

A l'issue de cette formation, les participants seront en capacité de :

- Définir et comprendre les déterminants de la santé, leurs interrelations et leurs impacts sur les inégalités sociales de santé.
- Comprendre les mécanismes de construction des inégalités sociales de santé.
- Identifier l'impact des actions d'éducation pour la santé et des actions sociales sur les inégalités sociales de santé.
- Mettre en pratique la prise en compte des inégalités sociales de santé dans leurs projets.



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Formation en présentiel de 3 jours (21 heures).
Groupe de 10 à 15 participants.

Démarche participative et impliquante qui alterne des apports théoriques, des études de cas et des travaux de groupes.



LIEU

IREPS Délégation Puy-de-Dôme
13 rue Louis Rosier
63000 CLERMONT-FERRAND



DURÉE & HORAIRES

3 jours
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.



PUBLICS et PRÉREQUIS

Travailleurs sociaux (milieu de l'éducation populaire et en institution), acteurs de la santé et de la promotion de la santé, élus, techniciens de collectivités territoriales qui pilotent ou mettent en œuvre des projets collectifs en promotion de la santé.

Il n'y a pas de pré-requis spécifiques pour accéder à cette formation.



FORMATEURS

Mélanie VILLEVAL et Elvire GAIME,
formatrices en promotion de la santé à l'IREPS ARA.

Tarif : sans frais pédagogiques

Grâce au soutien financier de l'ARS ARA

Validation de la formation

Emargement et suivi de présence par demi journée.
Evaluation des acquis par questionnaire en fin de formation.



Les inégalités sociales de santé : les comprendre pour agir

3, 4 et 25 Mai 2021 - CLERMONT-FERRAND

PROGRAMME

Jour 1

Les inégalités sociales de santé et les déterminants de la santé

- Les facteurs influençant les choix et états de santé.
- Les inégalités sociales de santé : définition, construction et mécanismes.

Jour 2

Les leviers d'action

- Analyse des impacts positifs et négatifs des projets sur les inégalités sociales de santé.
- Exemples d'actions visant la réduction des inégalités sociales de santé.
- Prise en compte les inégalités sociales de santé dans l'ensemble des projets.
- Mise en pratique à partir de cas concrets : freins, leviers, conditions de mise en œuvre.

Jour 3

La mise en pratique

- Approfondissement des contenus en fonction des besoins identifiés avec les stagiaires.
- Echanges et analyse des mises en pratique.

Renseignements pédagogiques

Mélanie VILLEVAL - IREPS ARA

Tél. 04 72 00 55 70 - melanie.villeval@ireps-ara.org

INSCRIPTION

Je souhaite m'inscrire à la formation

LES INÉGALITÉS SOCIALES DE SANTÉ : LES COMPRENDRE POUR AGIR

3 mai, 4 mai et 25 mai 2021 - Clermont-Ferrand

Merci d'écrire lisiblement.

STAGIAIRE

NOM : Prénom :

Profession / fonction :

Adresse (si inscription à titre individuel) :

Tél. :

Email :

ORGANISME / EMPLOYEUR

Nom ou Raison sociale :

Adresse :

Nom et prénom du référent formation :

Tél. :

Email :

Vous vous inscrivez en tant que :

- Salarié(e)
- Personne en recherche d'emploi
- Particulier
- Bénévole
- Profession libérale ou indépendant

Bénéficiez-vous d'un financement public ou d'un OPCO ? Oui Non

Si oui, lequel ?

Bulletin à retourner
par mail ou courrier
avant le 31 mars 2021 à
IREPS Auvergne-Rhône-Alpes
délégation Puy-de-Dôme
13 rue Louis Rosier
63000 Clermont-Ferrand
Tél. 04 73 30 29 40
contact63@ireps-ara.org

Nombre de participants limité à 15 personnes (2 personnes maximum par structure). Les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée. Les frais d'hébergement, de restauration et de déplacement sont à la charge du participant ou de son financeur. Une convention de formation, à nous retourner signée, vous sera envoyée par mail.